



DOSSIER D'INSCRIPTION

GUILDE SABRE LASER CHÂTILLON 92



INFORMATIONS GÉNÉRALES

NOM de l'adhérent : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Sexe : F M

Latéralité : Gaucher(ère) Droitier(ère)

Adresse :

CP : Ville :

Numéro téléphone de l'adhérent :

Email de l'adhérent (en capitales) :

En cas d'urgence, contacter : N° portable :

DOCUMENT MÉDICAL OBLIGATOIRE

Le certificat médical ou l'attestation médicale dûment complété devra obligatoirement être remis lors de l'inscription.
En cas de non respect, la licence ne sera pas délivrée, l'accès à la salle d'armes sera refusé.

	Nouvel adhérent	Réinscription
Né(e) en 1982 et après (Majeur et moins de 40 ans)	CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE La 1ère délivrance d'une licence nécessite : - La production d'un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la demande d'inscription, attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en club ET en compétition , signé par un médecin inscrit à l'Ordre des médecins (Modèle disponible) - La mention « ... ne présente pas de contre indication à la pratique de l'escrime en club ET en compétition » doit impérativement apparaître	CERTIFICAT MÉDICAL OU ATTESTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE Un certificat médical respectant les conditions exigées pour un nouvel adhérent doit être fourni tous les 3 ans . Les années où le certificat médical n'est pas exigé : - Un questionnaire de santé doit obligatoirement être renseigné (Document fourni par le club) : - En présence d' une réponse positive à ce questionnaire, l'adhérent doit fournir un certificat médical respectant les conditions exigées pour un nouvel adhérent - Si toutes les réponses sont négatives , l'adhérent doit fournir l' attestation médicale dûment complétée et signée. (Document fourni par le club)
Né(e) en 1981 et avant (Vétérant)	CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE - Seul le certificat médical spécifique réalisé par la commission médicale de la FFE et datant de moins de 3 mois au jour de la demande d'inscription, est recevable (Document fourni par le club) - Ce certificat doit être rempli et signé par le tireur puis complété par son médecin inscrit à l' Ordre des médecins qui choisira, en fonction du type de pratique (compétitive ou non) et des facteurs de risque de chaque personne, de demander ou non des examens complémentaires.	

RESPONSABILITÉS

Le **Cercle d'Escrime Châtillon Estoc et Taille et la section Guilde Sabre Laser Châtillon 92** déclinent toute responsabilité en cas d'accident impliquant la responsabilité civile de l'adhérent en dehors de la salle d'armes, et en dehors des horaires des cours.

Le **Cercle d'Escrime Châtillon Estoc et Taille et la section Guilde Sabre Laser Châtillon 92** déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels survenus dans l'enceinte de l'Espace Maison Blanche.

COURS ET HORAIRES / COTISATION

COURS ET HORAIRES	COTISATION
SABRE LASER Adolescents à partir de 14 ans / débutants et confirmés Le mardi de 19h00 à 20h00 - de 14 à 17 ans Adultes /débutants et confirmés Le mardi de 20h00 à 21h30	DONT LICENCE ASL / FFE + 1 LAME OFFERTE : <input type="checkbox"/> ADOLESCENT 240€ <input type="checkbox"/> ADULTE 250€ <input type="checkbox"/> + PRÊT DE MATÉRIEL / COMPRENANT 1 MASQUE : 30€ + Chèque de caution de 70€ <input type="checkbox"/> Par chèque(s)€ <input type="checkbox"/> En espèces€ <input type="checkbox"/> Coupons «SPORT ANCV»€ Possibilité de régler en 2 mensualités - chèques à joindre au dossier d'inscription Dépôt des chèques : Octobre, Janvier. L'achat d'une paire de gants spécifiques à la pratique du sabre laser est OBLIGATOIRE. Les Chèques sont à libeller à l' ordre de Escrime Châtillon . Châtillon Escrime ne procédera à aucun remboursement en cours d'année après l'inscription définitive.
Prêt du matériel La Guilde met à disposition des sabres de qualité et spécialement conçus pour le combat. Nous mettons également à disposition des débutants les équipements de protections de base. Toute lame du club cassée par une mauvaise utilisation du tireur lui sera facturée au prix d'achat d'une nouvelle lame.	<input type="checkbox"/> Je souhaite une facture au nom de

AUTORISATION

Lors de votre adhésion, vous autorisez le club à utiliser, les photos prises lors des compétitions ou dans l'enceinte du club, ainsi que les classements issus des compétitions d'escrime dans des publications de supports de communication du club.

Les informations recueillies ne seront ni cédées ni vendues à des tiers

Oui Non

Je déclare exact les renseignements que j'ai indiqué sur cette fiche d'inscription après avoir pris connaissance des informations fournies.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur en vigueur et m'engage à le respecter (consultable sur le site internet : www.escrime-chatillon.fr).

Fait à le Signature de l'adhérent ou du responsable légal

Certificat médical d'absence de contre-indication

Ce certificat est un exemple de certificat médical type, utilisable en dehors des cas suivants (exigeant un formulaire spécifique) :

- Vétérans (nés en 1980 et avant)
- Enseignants d'escrime
- Demande de simple surclassement pour les M11-2^{ème} année et M13-1^{ère} année)
- Demande de double surclassement
- Escrime sur ordonnance

Il devra être conservé par le club.

Le certificat doit être établi par un médecin inscrit au Conseil de l'Ordre.

L'escrime, qu'elle soit sportive ou artistique, est un sport d'opposition exigeant, particulièrement lors de la pratique en compétition ou en spectacle.

Les assauts d'escrime sportive et les duels d'escrime artistique correspondent parfois à des efforts d'intensité maximale (fréquence cardiaque jusqu'à 180 à 200/mn), particulièrement pour celles et ceux qui ont gardé « l'esprit de compétition » et n'ont pas toujours conscience de l'évolution de leurs limites physiologiques, ainsi que pour ceux qui reprennent le sport après une interruption.

C'est au médecin consulté d'évaluer les examens complémentaires éventuellement nécessités selon l'âge, la présence de facteurs de risque et le niveau de compétition. Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique etc., en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque. Le nombre minimum de deux facteurs de risque (en sus de l'âge) est habituellement retenu.

Certificat médical d'absence de contre-indication

Je soussigné(e),, docteur en médecine,

Certifie avoir examiné M,

Né(e) le / /, habitant à, et constaté que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition*.

Fait à le / /

Signature et cachet du médecin examinateur.

*Rayer la mention « en compétition » si cette pratique n'est pas autorisée.

ATTENTION : si votre patient suit un traitement de fond et fait de la compétition, merci de vérifier que les produits ne font pas partie de la liste des produits dopants www.a fld.fr et dans l'affirmative d'établir un dossier d'AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques)

Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents expose à des sanctions et dégage la responsabilité de la FFE. Ces examens ne sont pris en charge ni par la FFE ni par les organismes sociaux.

Certificat médical d'absence de contre-indication Spécifique à la catégorie vétéran

L'utilisation de ce formulaire est obligatoire pour les escrimeurs vétérans

Le certificat doit être établi par un médecin inscrit au Conseil de l'Ordre. Il devra être conservé par le club.

L'escrime, qu'elle soit sportive ou artistique, est un sport d'opposition exigeant, particulièrement lors de la pratique en compétition ou en spectacle.

Les escrimeurs « vétérans » (plus de 40 ans) peuvent concourir dans des compétitions d'escrime sportive « séniors » (avec des adultes de 20 ans) ou « vétérans » dans leur catégorie d'âge (par tranches de 10 ans).

Les assauts d'escrime sportive et les duels d'escrime artistique correspondent parfois à des efforts d'intensité maximale (fréquence cardiaque jusqu'à 180 à 200 / mn), particulièrement pour celles et ceux qui ont gardé « l'esprit de compétition » et n'ont pas toujours conscience de l'évolution de leurs limites physiologiques, ainsi que pour ceux qui reprennent le sport après une interruption. Les conseils d'hydratation et d'échauffement sont toujours souhaitables.

Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense augmente après 40 ans. C'est pourquoi la visite médicale en vue de la rédaction du certificat de non contre-indication pour les escrimeurs vétérans nécessite un examen complet. Le médecin consulté évaluera les examens complémentaires éventuellement nécessités selon l'âge, la présence de facteurs de risque et le niveau de compétition. Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique etc., en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque. Le nombre minimum de deux facteurs de risque est habituellement retenu.

Je déclare avoir pris connaissance et compris ces informations concernant ma santé et la pratique de l'escrime. Je sollicite une licence vétéran.

Le tireur (NOM, Prénom)
Club : Date de naissance : / /
Niveau de compétitions pratiquées (le cas échéant) :
Fait le / / à
Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Certificat médical d'absence de contre-indication

Je soussigné(e),, docteur en médecine,

Certifie avoir examiné M,

Né(e) le / /, habitant à, et constaté que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition*.

Fait le / / à
Signature et cachet du médecin examinateur.

*Rayer la mention « en compétition » si cette pratique n'est pas autorisée.

ATTENTION : si votre patient suit un traitement de fond et fait de la compétition, merci de vérifier que les produits ne font pas partie de la liste des produits dopants www.afld.fr et dans l'affirmative d'établir un dossier d'AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques)

Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents expose à des sanctions et dégage la responsabilité de la FFE. Ces examens ne sont pris en charge ni par la FFE ni par les organismes sociaux.

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplet atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

ADHÉRENT MAJEUR

Je soussigné(e),

M/Mme (Nom et Prénom) :

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01,

Et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date :

Signature de l'adhérent :

OU

ADHÉRENT MINEUR

Je soussigné(e),

M/Mme (Nom et Prénom) :

En ma qualité de représentant légal

de (Nom et prénom) :

Atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01,

Et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date :

Signature du représentant légal :

Pour (Nom et Prénom) :

BON DE COMMANDE



VESTE DE SURVÊTEMENT ET PANTALON JAKO STRIKER PES BLEU FONCÉ/ORANGE

Veste coupe classique 100% polyester brillant interlock KEEP DRY (tissu fonctionnel robuste et confortable) avec empiècements de couleur sur les manches et design POINTS sur les épaules et sur les manches, 2 poches zippées, dos uni.

Logo club (coeur) et marquage ESCRIME CHÂTILLON 92 (dos). Vos initiales sur la veste (en option).

Taille enfant veste : Taille enfant pantalon :

Taille adulte veste et pantalon :

	Taille	Quantité	Tarif (unité)	Sous-Total
Veste enfant / adulte			34,00 €	
+ Pantalon			25,00 €	
Option vos initiales sur veste	Vos initiales (en capitales) :		+ 3,50 €	
			TOTAL € =	

Règlement à la commande par chèque à l'ordre de «Cercle d'Escrime Châtillon»

Règlement à la commande en espèces